

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PONTAILLER SUR SAONE

ASSEMBLEE GENERALE

4 octobre 2007

COMPTE RENDU

L'an deux mil sept et le quatre octobre à 20 heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël ABBEY.

Etaient présents : Mrs Antoine, Darmigny, Dion, Giacomini, Mme Thiebault, Mrs Chaume, Naigeon, Bernard, Rossin, Malou, Brancourt, Vitry, Flacelière, Laurent Patrick, Maire, Maureille, Laurent Alain, Chabeuf, Madame Tessier, Messieurs Delfour, Emery, Abbey, Spies, Mme Marcadé, Mrs Picci, Curot, Fourcault, Tognacci, Amiot, Deloge, Petitjean, Mrs Della Martire, Pilard.

Etaient représentés : Monsieur Moniot donne procuration à Monsieur Malou. Monsieur Perron donne procuration à Monsieur Brancourt. Monsieur Camp donne procuration à Monsieur Abbey. Monsieur Endrizzì donne procuration à Monsieur Petitjean. Madame Lenoble donne procuration à Monsieur Della-Martire.

Assistaient :

Mmes Girodet , Giraud, Letouzey, Bick, Moniot, Monsieur Prost,

Etaient excusés : Madame Fromion, Monsieur Couturier

Installation délégué Commune d'Etevaux

Comme suite à la démission de Monsieur CROZET de ses fonctions de Maire, le Conseil Municipal d'Etevaux a désigné :

- ⇒ Monsieur BRUNIE Guy et Monsieur ROSSIN Jean-Claude, délégués titulaires
- ⇒ Monsieur BERNARD Jean-Louis, délégué suppléant

Le Président accueille et installe ces délégués.

I – **PAYS**

1 – **PLH : Validation du programme d'actions à mettre en place**

Le bureau d'étude ACEIF conseils est venu nous présenter lors du dernier conseil communautaire (en juillet) des propositions d'actions à l'échelle de la Communauté de Communes et du Pays.

Suite à ce conseil, chaque commune membre a été destinataire du programme d'action PLH.

Aucune remarque n'a été formulée précédemment à la réunion ni au cours de cette même réunion.

Il convient maintenant de valider le programme d'action à mettre en place compte tenu des propositions faites lors de la dernière réunion.

Les différentes actions proposées par le bureau d'études sont les suivantes :

- 1 – Organiser et maîtriser la croissance urbaine
- 2 – Mobiliser les missions départementales d'assistance technique et de conseil aux communes pour le montage d'opérations urbaines
- 3 – Mettre en place un plan de développement du parc locatif social
- 4 – Organiser le développement de l'accession accessible aux ménages ayant des revenus modestes

Actions organisées par le Pays en lien avec les Communautés de Communes :

- Action 7 : Mobiliser les dispositifs d'intervention sur le parc privé ancien notamment des bourgs centres et en diffus

- Action 8 : Mettre en place un dispositif de sécurisation de l'accèsion dans l'ancien aux primo-accédants ayant des revenus modestes
- Action 9 : Créer un dispositif de connaissance d'accueil et d'orientation pour les jeunes à la recherche d'un logement
- Action 10 : Traiter les situations d'habitat spécifiques
- Action 11 : Création d'un tableau de bord de l'habitat
- Action 12 : Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le pilotage du PLH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide le plan d'action PLH pour la Communauté de Communes tel que défini ci-dessus.

Une réunion aura lieu lundi 8/10 au niveau du Pays pour faire le point sur le programme d'action.

2- Renouveaulement du contrat de Pays 2007/2013

Le contrat de pays est en cours de renouvellement pour la période 2007/2013. Un programme d'actions a été élaboré sous forme de fiche actions. Ces fiches actions ont été approuvées lors du dernier Conseil d'Orientation de Pays du 17 septembre.

Gilbert Prost, Laura Girodet et Véronique Giraud présentent succinctement les différentes fiches actions proposées dans le nouveau contrat.

Les négociations avec les partenaires financiers du Pays (Etat, Conseil Régional et Conseil Général) vont débiter prochainement : la première réunion de négociation est fixée le lundi 15 octobre. Chaque Communauté de Communes doit désigner un représentant et un suppléant pour participer aux réunions de négociation. Les représentants pour la Communauté de Communes du Canton de Pontailler seront :

- ⇒ Monsieur Joël ABBEY
- ⇒ Monsieur Jean-Claude MALOU

3 – Schéma de mobilité Pays

Plusieurs réunions ont eu lieu au niveau du Pays concernant le schéma de mobilité du Pays. Un Conseil d'Orientation de pays a eu lieu le 2 octobre. Préalablement à toute décision et action dans ce domaine, une réunion sera organisée au Conseil Général en présence des Présidents, Vice-Présidents des Communautés de Communes du Pays et des Conseillers Généraux des 4 cantons pour faire le point sur ce sujet et notamment sur les actions des Communautés de Communes dans ce domaine.

La responsable du service insertion emploi au Conseil Général viendra expliciter ce dossier lors d'une prochaine réunion à la Communauté de Communes.

4 – Occupation locaux ville de Pontailler sur Saône : renouvellement convention

La convention d'occupation des locaux de la ville de Pontailler pour le Pays Plaine de Saône Vingeanne est arrivée à échéance le 30.6.2007. Il convient de renouveler cette convention pour un an. Les conditions de renouvellement sont reconduites. La participation financière est réévaluée de 300 euros.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant pour la reconduction de la convention d'occupation des locaux de la Ville de Pontailler sur Saône pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2007 pour un montant de 3300 euros correspondant aux charges de fonctionnement des locaux.

II – TOURISME

1 -Programme signalisation touristique : Lancement appel d'offres

En début d'année, le schéma de signalisation touristique de Pays a été présenté au Conseil Communautaire. Pour mémoire, il se présente en 2 phases :

- 1/ la signalisation des sites « phares » à l'échelle du Pays (sites de niveau 1 et 2)
- 2/ la signalétique locale pour signaler les sites d'intérêt secondaires (niveau 3 et 4) à l'échelle communale.

Nous sommes aujourd'hui prêts à entrer dans la phase opérationnelle. Mais il faut solliciter des financements dans le cadre du futur contrat de Pays par anticipation.

La signalisation des sites des niveaux 1 et 2 relève de la compétence du Pays ; c'est donc la Communauté de Communes du canton de Pontailier en tant que chef de file tourisme qui en assurera la maîtrise d'ouvrage pour le mobilier non pris en charge par le Conseil Général.

Pour une mise en place coordonnée avec les services routes du département au printemps 2008, il faudrait déposer une demande de financement anticipée dans le cadre du futur contrat de Pays.

Au préalable, le cabinet Alkhos (qui nous accompagne dans la démarche) nous conseille de rédiger le cahier des charges pour consulter des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide de lancer la démarche pour la mise en place de la signalétique sur les sites phares à l'échelle du Pays
- Charge le Président de solliciter les financements dans le cadre du Contrat de Pays Plaine de Saône Vingeanne 2007/2013
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

2 – Convention Office de Tourisme : ajustement subvention 2007

Complément subvention Office de Tourisme 2007 – 1200 euros

L'avenant à la convention conclue avec l'Office de Tourisme prévoit le versement d'une dotation complémentaire de 2 000 euros à l'Office de Tourisme si la situation financière le justifie.

Après examen des comptes de l'Office de Tourisme au 30 septembre 2007 et au vu de l'estimation des restes à réaliser sur 2007, considérant que le compte exploitation laisse apparaître un déficit prévisionnel de 1 118 euros;

le Conseil de Communauté confirme :

Considérant que le compte exploitation laisse apparaître un déficit prévisionnel de 1 118 euros ;

- ⇒ Le versement de la dotation complémentaire de 1200 euros à l'Office du Tourisme au 30 octobre 2007.

3 – Maison de l'eau, de la pêche et de la nature

Lors de la dernière séance, le Conseil Communautaire a décidé d'accueillir un stagiaire dans le cadre d'un partenariat écologique Région Bourgogne et Allemagne. La stagiaire est arrivée début septembre. Elisabeth Bick, présente à la réunion expose ses missions au sein de la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature .:

- ⇒ Accueil touristique
- ⇒ Animation des stages nature environnement du mercredi
- ⇒ Elaboration d'un panneau pédagogique sur les mammifères du Val de Saône
- ⇒ Elle travaillera également à la mise en place d'un herbier, biotope, jardin botanique

Mise à disposition matériel de la Gaule d'Heuilley :

L'Association la Gaule d'Heuilley a mis à disposition du matériel pour exposition à la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature. Il convient de constater cette mise à disposition dans le cadre d'une convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec la Gaule d'Heuilley pour encadrer la mise à disposition de matériel faite par la Gaule d'Heuilley pour exposition à la Maison de l'eau.

Convention de fonctionnement avec la Mairie d'Heuilley sur Saône pour la répartition des charges

La Communauté de Communes bénéficie de la possibilité d'occuper à titre gratuit la salle espace rencontres loisirs appartenant à la Commune d'Heuilley pour ses activités.

L'entretien de locaux suite à utilisation et les charges d'électricité seront refacturés à la Communauté de Communes, voir en cas de dégradation le remplacement du matériel ou la réparation.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention correspondante

Convention de partenariat avec la Société de pêche la Gaule d'Heuilley

La Société de pêche la Gaule d'Heuilley a proposé d'animer l'activité pêche des stages nature environnement mis en place par la Communauté de Communes les mercredis et la seconde semaine des petites vacances, éventuellement pour les animations adultes.

Il est proposé en contrepartie de cette animation de reverser une somme de :

- 1 euro par enfant participant au stage
- 2 euros par adulte participant au stage

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à établir et signer la convention de partenariat avec la Gaule d'Heuilley qui concrétisera le partenariat établi et ses contreparties.

Contrat assurance : Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant au contrat assurance pour la couverture risque locatif du logement de la stagiaire volontariat écologique, l'assurance des équipements maison de l'eau, de la pêche et de la nature et mise à disposition gratuite salle espaces rencontres loisirs à Heuilley

III – ENFANCE JEUNESSE

1 – Poste de coordination action sociale

Joël ABBEY propose le recrutement d'une coordinatrice action sociale à raison de 28 heures hebdomadaires en remplacement de Caroline Huguenot avec un champ d'action plus large :

- Action sociale en général (pas seulement l'enfance/jeunesse, personnes âgées)
- Missions supplémentaires de gérer la partie éducation à l'environnement au niveau de la maison de l'eau et le cyberspace à l'ancienne halle SNCF

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ⇒ Décide de supprimer le poste de coordinatrice enfance jeunesse de 23 heures hebdomadaires
- ⇒ Décide de créer un poste de 28 heures hebdomadaires de coordinatrice action sociale
- ⇒ A compter du 1^{er} novembre 2007
- ⇒ Autorise le Président à signer le contrat

Madame THIREAU-LETOUZEY Dominique qui a été recrutée pour ce poste se présente devant le Conseil Communautaire et fait le point sur les actions en cours.

2 – Suivi actions en cours

L'atelier théâtre a repris à Perrigny sur l'Ognon grâce à la Mairie qui a mis une salle à disposition. Un second atelier a été ouvert le jeudi soir à Perrigny pour permettre d'accueillir tous les enfants. L'atelier arts plastiques continue de fonctionner à Saint Léger Trieu tous les mardis soir.

Stages nature environnement

Une nouveauté cette année, l'ouverture des stages nature environnement le mercredi dans le cadre de la maison de l'eau, de la pêche et de la nature pour les 6-12 ans. Des animations autour de la nature sont proposées le matin et selon les conditions météorologiques, une activité pêche est organisée l'après midi en partenariat avec la Société de pêche La Gaule d'Heuilley.

3 – Encadrement CLSH : ouverture d'un poste supplémentaire d'animation pour l'accueil des petits (9 places supplémentaires)

La demande d'accueil chez les enfants de 3 à 5 ans nécessite la création d'un poste à temps plein pour un animateur supplémentaire aux vacances de la Toussaint pour permettre l'accueil de 9 enfants en plus .

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide la création d'un poste supplémentaire d'animateur à temps plein pour les vacances de la Toussaint. Le Président est autorisé à signer le contrat à intervenir.

4 – Cours de musique

Dominique LETOUZEY expose qu'une dizaine d'enfants prennent des cours de musique à l'extérieur du Canton et notamment dans les écoles de musique du Mirebellois et d'Auxonne. La Communauté de Communes a été sollicitée par les parents sur le fait que le service n'était pas proposé sur le canton de Pontailler et du surcoût lié à l'inscription sur une école extérieure.

Il est donc proposé de verser une aide aux parents dont les enfants sont inscrits à des cours de musique dans les écoles de musique du Pays (Auxonne ou Mirebellois) pour y pratiquer un instrument autre que le piano (déjà proposé au sein du Canton).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire fixe cette aide à 50 euros par enfant de moins de 16 ans, par cours et par an, (une dizaine d'enfants concernés) versée aux conditions suivantes :

- ⇒ Inscription dans les écoles du Mirebellois ou d'Auxonne
- ⇒ Pour l'année scolaire 2007/2008
- ⇒ Pour un instrument autre que le piano
- ⇒ Dans l'attente d'une solution d'école de musique de pays

5 – Atelier théâtre : Mise à disposition de locaux par la Commune de Perrigny sur l'Ognon

La Commune de Perrigny sur l'Ognon met à disposition une salle pour l'organisation des ateliers théâtre chaque lundi et jeudi de 16 h 45 à 18 h 15. La Commune est remerciée pour cette mise à disposition qui facilite la mise en œuvre de cet atelier. Une convention va être établie entre la Commune et la Communauté de Communes pour régler les conditions de mise à disposition.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention.

6 – Multi accueil

Lors de la dernière assemblée, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du projet de création de structure multi accueil.

La DDE va participer prochainement à une réunion pour nous assister sur le montage du projet dans un premier temps gracieusement. En fonction des éléments, une consultation sera lancée pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

IV – REHABILITATION HALLE SNCF/Maison des services de proximité

1 – Point sur les travaux (présentation de photos simultanée)

Les travaux avancent régulièrement notamment sur les lots, VRD, gros œuvre, façades, charpente seront terminés en fin d'année. Le chauffage, électricité, plaquiste auront commencé avant la fin de l'année.

2 – Suivi programme Maison de l'emploi :

Le service Maison de l'emploi fonctionnera dès que possible dans les locaux actuels 11 rue de la gare.

3 – Financement :

Financement réhabilitation halle SNCF/ souscription emprunt 250 000 euros

Le plan de financement de la réhabilitation de l'ancienne halle SNCF laisse apparaître un besoin de financement de 250 000 euros.

La Communauté de Communes ayant un endettement de 0, il est proposé d'emprunter la totalité de cette somme sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de souscrire un emprunt :

- Auprès de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche Comté
- D'un montant de 250 000 euros
- sur 20 ans
- Remboursement trimestriel
- Au taux fixe : 4.38 %
- Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat

Ligne de Trésorerie

Le prévisionnel de trésorerie établi jusqu'à début 2008 laisse apparaître un besoin de trésorerie pour la fin de l'année et 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Autorise le Président à souscrire une ligne de trésorerie et à signer le contrat aux conditions suivantes :

- taux : T4M post fixé + 0.080 %
- Les frais éventuels : néant
- La durée : 12 mois
- montant de la ligne : 300 000 euros

V – PERSONNEL

Temps travail Martine Maudonnet – Reprise à temps complet au 15.10.07

Madame MAUDONNET, actuellement à temps partiel, sollicite une reprise à temps plein au 15.10.07. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la reprise à temps plein à compter du 15.10.07

Aménagement poste de travail personnel handicapé : Le Président explique que l'évolution de l'état de santé de Mme MAUDONNET ne lui permet plus de se déplacer jusqu'à son lieu de travail. Le Service Médecine du Centre de Gestion préconise le télé travail depuis son domicile. Le Conseil Communautaire, considérant la nécessité de maintenir cette personne en activité :

- décide l'aménagement d'un poste de travail à domicile
- charge le Président de l'achat du matériel nécessaire au télétravail
- sollicite la FIPH (Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés) pour le financement de l'équipement nécessaire au télétravail à hauteur de 1196.00 euros hors taxes.
- Charge le Président du suivi de ce dossier et l'autorise à signer tout document qui s'y rapporte

Prestation de service secrétariat Commune de Binges: Comme suite à la reprise à temps plein de Madame MAUDONNET à compter du 15 octobre 2007, il convient de revoir la convention de prestation de service secrétariat avec la Commune de Binges au regard du temps de travail supplémentaire de Mme MAUDONNET (4 heures supplémentaires).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à établir un avenant à la convention de prestation de service secrétariat avec la Commune de Binges et à le signer.

Recrutement sous contrat d'avenir

Le Conseil Communautaire décide de créer un contrat d'avenir aux conditions suivantes :

- ⇒ Durée hebdomadaire : 26 heures
- ⇒ Sur 2 ans

Le Président est autorisé à signer le contrat ainsi que la convention avec l'Etat.

VI – FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 4 (BUDGET GENERAL)

Le Conseil Communautaire décide la modification des crédits budgétaires comme suit :

Service action sociale

Pour reclassement de la partie de subvention du relais petite enfance en subvention non amortissable

Article 1318 (subvention amortissable) : 12961 euros (dépense)

Article 1328 (subvention non amortissable) : 12961 euros (recette)

Service gestion générale

Investissement

Article 2183 - Acquisition matériel informatique (télétravail) : + 1340 euros

Article 1318 - Subvention FIHP : + 1120 euros

Article 10222 – FCTVA + 220

Déchets ménagers

Article 6554 - Participation au Syndicat Mixte des déchets : + 5000

Article 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs + 1000

Article 70611 – Redevance déchets ménagers + 6000

Service environnement

Article 60613 – chauffage : + 1200 euros

Article 60631 – produits d'entretien : + 400 euros

Article 60623 – alimentation + 600 euros

Article 6132 – locations immobilières + 1400 euros

Article 6262 – Télécommunications : + 200 euros

Article 6488 – autres charges : +200 euros

A prendre sur excédent

Gestion générale

61522 – entretien bâtiment : + 1600

6228 – divers (adhésion FAST) + 500

6231 – annonce insertion ADSL : +300

63512 – taxes foncières : + 1200

Article 6411 1- rémunérations du personnel : +900 euros

Article 6451 – cotisations URSSAF : 160 euros

Article 6453 – Cotisations Retraite : 300

Article 6338 – cotisations CDG CNFPT : 30

6615 : - Intérêts emprunts : + 1000

Article 762 : intérêts comptes à termes : + 800

Article 74124 : DGF : +3800

Article 7474 – Participation du budget secrétariat : 1390

Décision modificative n° 1 budget annexe secrétariat

Le Conseil Communautaire décide la modification des crédits du budget annexe secrétariat comme suit :

Article 6474 – Participation au budget général : 1390

Article 70688 – Prestation de service secrétariat : 1390

VII – RAPPORT D'ACTIVITE 2006

Le Président rappelle l'obligation pour la Communauté de Communes de présenter un rapport d'activité aux communes membres. Ce rapport sera diffusé à chaque commune et présenté à chaque Conseil Municipal. Ce rapport reprend toute l'activité de la Communauté de Communes au cours de l'année 2006.

VIII – **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Restructuration déchetterie Pontailler

Le bureau d'études missionné par le Syndicat Mixte des déchets a présenté une étude de faisabilité pour la restructuration de la Déchetterie de Pontailler. Monsieur PETITJEAN présente sommairement cette étude.

Il est proposé qu'une réunion soit organisée prochainement (bureau ou commission environnement) en présence du bureau d'études en charge de ce projet pour envisager la situation dans sa globalité :

- o les diverses modalités de restructuration
- o mais aussi les incidences financières

Ce projet est également lié de très près au mode de collecte. Il est donc important que la Communauté de Communes puisse prendre en compte tous ces éléments et avoir une réflexion globale.

2 – Réforme documents d'urbanisme

Un courrier a été adressé à la DDE pour demander d'organiser une réunion d'information à l'intention des maires et secrétaires de mairie sur la réforme des documents d'urbanisme. La DDE viendra présenter les éléments lors d'une prochaine assemblée générale.

3 – Haut débit

Le 5 septembre, les propositions reçues ont été analysées par les chargés de mission du Conseil Général et Conseil Régional. Les maires des communes concernées ont pu cerner les avantages et inconvénients des différentes solutions. Les communes intéressées doivent maintenant délibérer pour poursuivre la démarche. Des réunions publiques d'information seront organisées dans les communes.

4 – **MOTION** : Effectif de la brigade de Gendarmerie de Pontailler sur Saône

Monsieur BRANCOURT signale que la brigade de gendarmerie de Pontailler sur Saône est en sous effectif depuis un certain temps. Les membres du Conseil Communautaire présents demandent qu'une motion soit présentée pour que l'effectif soit complété afin que les conditions de sécurité et le service soient maintenus sur le territoire.

5 – **Accueil stagiaire Tourisme Pays/Frais de déplacement**

Le Conseil Communautaire autorise la prise en charge des frais de déplacement de Mme Claudie BOUSQUET qui a effectué un stage tourisme au sein du Pays Plaine de Saône Vingeanne.